L'ATC SOUTIENT LE TOURISME DURABLE



Aménagement d'aires d'accueil et de services pour les camping-cars

L'Agence du tourisme de la Corse propose, à des porteurs de projets publics et privés, des financements permettant de réaliser des aménagements allant dans le sens d'un tourisme durable.

L'aide de l'ATC s'inscrit dans le cadre de la feuille de route du tourisme Corse 2018/2021 qui a fixé comme enjeu d'implanter une culture du développement durable en de conciliant la croissance touristique et la protection de la ressource sur un territoire fragile.

Cet appel à projet est une contribution à la régulation de la pratique du camping-car afin d'en limiter l'impact environnemental et d'en améliorer l'acceptabilité sociale.

La régulation de la fréquentation des camping-cars en Corse, ou ailleurs en Europe, s'opère par un effort d'aménagement sous diverses formes.

Pour les personnes publiques

- Le déploiement d'aires d'accueil et de services réservées aux camping-cars avec des bornes permettant de vidanger les eaux grises et les eaux noires, de faire le plein d'eau et de déposer les ordures ménagères ainsi qu'un espace dédié au stationnement pour inciter ces véhicules à privilégier des endroits appropriés.

Pour les personnes privées

- Campings : création d'aires d'accueil et de services répondant aux besoins des camping-caristes
- Autres porteurs de projets, dont les stations-services : création d'aires d'accueil et de service dans les cas où l'initiative publique est absente, notamment dans les communes rurales

Financements

- Personnes publiques : 80% d'aide maximum sur un montant d'investissement plafonné à 50 000 € HT
- Personnes privées : 50% d'aide maximum sur un montant d'investissement plafonné à 50 000 € HT

Critères d'éligibilité

- Situation à proximité du centre urbanisé (pour favoriser les retombées économiques)
- Accès aux installations à titre onéreux et collecte de la taxe de séjour
- Respect des règles d'urbanisme et d'environnement, intégration aux sites

Les dossiers de candidatures sont téléchargeables sur le site de l'Agence du Tourisme de la Corse : www.corsica-pro.com